



Mesures contre un membre mineur de sa famille (vols)?

Par **Suzaku**, le **29/03/2011** à **21:14**

Bonjour,

Ma question peut paraître un peu étrange, je vais tâcher de m'expliquer sans nommer personne.

Cela fait plusieurs années déjà que mes parents, l'une de mes deux soeurs et moi nous trouvons confrontés à une situation qui devient de plus en plus critique : mon autre petite soeur, qui va sur ses 16 ans, vole et ment comme elle respire (non, je n'exagère pas). Si ce problème est déjà fort agaçant et pénalisant lorsqu'il s'agit de garde-robes ou de lecteur mp3, cela devient bien plus inquiétant lorsque des objets de valeurs (boucles d'oreilles de mariage, console de jeux,...) s'évaporent sans explication, et ce très fréquemment, sans que la seule personne qui ait théoriquement quelque "bénéfice" à tirer de tels larcins refuse d'admettre quoi que ce soit, même lorsqu'on retrouve les objets concernés dans sa chambre, voire sur sa propre personne. Les vols ont souvent concerné de l'argent en liquide, bien qu'il y a eu une fois où elle a retiré 380 euros sur la carte bancaire de ma mère (qui s'est retrouvée dans l'impossibilité de déposer une plainte via la banque, puisqu'il est nécessaire de connaître le code en plus d'avoir la carte bancaire). La situation devient plus qu'intenable, et je me demandais s'il existait des mesures (que ce soit une sanction où une solution ressemblant à un centre.internat...) adaptées à ce genre de problème lorsque l'autorité parentale se retrouve le dos au mur..

Merci d'avance!

Par **mimi493**, le **29/03/2011** à **21:32**

Vos parents doivent prendre des décisions. Ils peuvent effectivement la mettre en pension, ça pourrait la calmer, voir un médecin aussi